

QUE le présent décret entre en vigueur à la date de son adoption par le gouvernement mais qu'il prenne effet 12 mois avant cette date.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

ANNEXE

Les employés dont le nom apparaît ci-dessous ont demandé au gouvernement de participer au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Bourassa, Sylvain
Chalifoux, Janick
Giroux, Viviane
Labonté, Maryse
Lamontagne, Valérie
Myles, Carole
Pilon, Katrine
Royer, Denise

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Tanguay, Christian

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AINÉS

Sansregret, Louise

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Zummo, Suzanne

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Bernier, Pauline
Descoteaux, Gilles
Lapointe, Guylaine
Lemieux, Annie
Rivard, Karine
Simard, Johnny

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Bouclin, Lysiane

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Pelletier, Béatrice
Trudelle, Mathieu

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Audet, Marilyne
Latulippe, Geneviève
Paquet, Denis
Veillette, Christian

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Paquet, Danielle

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION

Takech, Alexandra

MINISTÈRE DU TOURISME

Larochelle, Linda

50994

Gouvernement du Québec

Décret 1134-2008, 10 décembre 2008

CONCERNANT l'insaisissabilité d'œuvres d'art et de biens historiques provenant de l'extérieur du Québec

ATTENDU QUE l'article 553.1 du Code de procédure civile (L.R.Q., chapitre C-25) permet au gouvernement de déclarer insaisissables, pour la période qu'il détermine, les œuvres d'art ou biens historiques qui proviennent de l'extérieur du Québec et y sont exposés publiquement ou sont destinés à l'être, dans la mesure où ces œuvres ou ces biens n'ont pas été à l'origine conçus, produits ou réalisés au Québec ;

ATTENDU QUE le Musée national des beaux-arts du Québec présentera, du 5 février au 31 mai 2009, l'exposition « Ingres et les modernes » ;

ATTENDU QUE les œuvres d'art et biens historiques, mentionnés à la liste ci-jointe et exposés publiquement au Québec dans le cadre de cette exposition, proviennent de l'extérieur du Québec et n'ont pas été à l'origine conçus, produits ou réalisés au Québec ;

ATTENDU QU'il y a lieu de déclarer l'insaisissabilité des œuvres et biens mentionnés à la liste ci-jointe, de même que de toute autre œuvre d'art et tout bien historique qui pourront s'y ajouter dans le cadre de l'exposition « Ingres et les modernes », et ce, à compter de leur date d'arrivée, soit le ou vers le 10 janvier 2009 et jusqu'à leur date de départ, soit le ou vers le 15 juin 2009;

ATTENDU QUE, conformément au troisième alinéa de l'article 553.1 du Code de procédure civile, cette insaisissabilité n'empêche pas l'exécution de jugements rendus pour donner effet à des contrats de services relatifs au transport, à l'entreposage et à l'exposition de ces œuvres d'art et biens historiques et de toute œuvre d'art et tout bien historique qui pourront s'y ajouter dans le cadre de l'exposition « Ingres et les modernes »;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE les œuvres d'art et biens historiques provenant de l'extérieur du Québec et n'ayant pas été à l'origine conçus, produits ou réalisés au Québec, dont la liste apparaît en annexe, et qui seront exposés du 5 février au 31 mai 2009, au Musée national des beaux-arts du Québec, dans le cadre de l'exposition « Ingres et les modernes », ainsi que toute autre œuvre d'art et tout bien historique qui pourront s'y ajouter et qui n'ont pas été à l'origine conçus, produits ou réalisés au Québec, soient déclarés insaisissables à compter de leur date d'arrivée, soit le ou vers le 10 janvier 2009;

QUE cette insaisissabilité demeure en vigueur jusqu'au moment du départ du Québec de ces œuvres d'art et biens historiques, et de toute œuvre d'art et tout bien historique qui pourront s'y ajouter dans le cadre de l'exposition « Ingres et les modernes », soit le ou vers le 15 juin 2009;

QUE le présent décret entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

**Liste des œuvres de l'exposition « Ingres et les modernes » présentée au
Musée national des beaux-arts du Québec du 5 février 2009 au 31 mai 2009**

Prêteurs France	Œuvre
Musée des Beaux-Arts de Nantes 10, rue Georges-Clemenceau 44000 Nantes FRANCE	Ingres <i>Madame de Senonnes</i> 1814-16 Peinture 106 x 84 cm 1028
	James Tissot <i>Madame de Senonnes</i> 1899 Peinture 102 x 82
	Sigmar Polke <i>Sans titre</i> Peinture 200 x 240
Musée du Louvre Département de peintures Palais Royal 75001 Paris FRANCE	Ingres <i>Bain turc</i> 1864 Peinture 108
	Ingres <i>Intérieur au Harem</i> 1828 Peinture 35 x 27
	Ingres <i>Oedipe et le sphinx</i> 1808-25 Peinture 189 x 144
Bibliothèque nationale de France Délégation à la diffusion culturelle Service des expositions extérieures 58, rue de Richelieu 75002 Paris FRANCE	Edgar Degas <i>D'après la Baigneuse Valpinçon</i> 1855 Dessin 15 x 10
Musée des Beaux-Arts d'Angers 14, rue du Musée 49100 Angers FRANCE	Ingres <i>Grande Odalisque (réduction)</i> c.1824 Peinture 20 x 28
Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon 1, place de la Révolution 25000 Besançon FRANCE	Ingres <i>Portrait de Desdéban</i> 1810 Peinture 63 x 49
Musée national de la Coopération franco-américaine Château de Blérancourt 02300 Blérancourt FRANCE	Alfred Courmes <i>Portrait de Peggy Guggenheim</i> 1926 Peinture 100 x 65,5 cm MNB CFAa 85.1

Prêteurs France	Œuvre
Musée des beaux-arts de Bordeaux Cour d'Albret 33000 Bordeaux FRANCE	André Lhote <i>Portrait de Mme Lhote</i> 1920 Peinture 71 x 64
Musée des Années 30 Espace Landowski 28, Avenue André-Morizet 92100 Boulogne-Billancourt FRANCE	Jean Despujols <i>Portrait de Jean Clergues</i> 1935 Peinture 116 x 89
	B. Boutet De Monvel <i>L'architecte Wallace Harrison</i> c. 1935 Dessin 64 x 48
Musée de Cambrai 15, rue de l'Épée 59400 Cambrai FRANCE	Ingres <i>Tête de la Grande Odalisque</i> 1814-16 Peinture 42
CIRVA 62, rue Joliette 13002 Marseilles FRANCE	Pierre Buraglio <i>Dessin d'après Ingres- Mme de Sennones</i> 1983 Dessin 136 x 78
Collection particulière FRANCE	Francis Picabia <i>Espagnole</i> 1920 Peinture 65 x 54
Galerie Michel Rein 42, rue de Turenne F 75003 Paris FRANCE	Orlan <i>Orlan en Grande Odalisque</i> 1977 Ph. 110 x 165 cm
Musée national d'art moderne – Centre de création industrielle Centre Pompidou 75191 Paris Cedex 04 FRANCE	Martial Raysse <i>Made in Japan, 1964 (B)</i> 1964 TM. 130 x 97 cm AM 1995-213
	André Derain <i>Lucie Kahnweiler</i> 1913 Peinture 92,5 x 73 cm AM 1984-512
	Man Ray <i>Le Violon d'Ingres</i> Vers 1920-1921 Ph. 18 x 13 cm

Prêteurs France	Œuvre
Collection particulière FRANCE	Charles Camoin <i>D'après la Baigneuse Valpinçon</i> sd ? Pa. 13 x 9
Galerie Louise Leiris 47, rue Monceau 75008 Paris FRANCE	Pablo Picasso <i>Autour du Bain turc</i> 1968 G. 20 x 39
	Pablo Picasso <i>Clin d'oeil au Bain turc. . .</i> 1968 G. 28 x 39
	Pablo Picasso <i>Plaisanterie autour du Bain turc</i> 1971 G. 37 x 50
Collection particulière Paris FRANCE	Martial Raysse <i>Salle Daru</i> 2003 Peinture 20 x 20
Collection particulière Paris FRANCE	Martial Raysse <i>Étude turque</i> 2006 Dessin 137 x 211
Collection particulière FRANCE	Francis Bacon <i>Étude de corps humain d'après Ingres</i> 1984 G. 88 x 60,5
Collection particulière FRANCE	Georges Rohner <i>Portrait de prisonnier (Prisonnier Kell)</i> 1940 Dessin 28 x 17
Musée des Beaux-Arts de Rouen Esplanade Marcel Duchamp 76000 Rouen FRANCE	Ingres <i>Portrait de Madame Aymon dite "La Belle Zélie"</i> 1806 Peinture 59 x 49 cm (sans cadre) 1870-1-1
Fondation Maeght 06570 Saint-Paul FRANCE	Juan Gris <i>Portrait de Pierre Reverdy</i> 1918 Dessin 60 x 40,5

Prêteurs France	Œuvre
Collection particulière FRANCE	André Lhote <i>Portrait de Madame Lhote</i> c. 1920 Dessin 33 x 23
Palais des Beaux-Arts de Lille Place de la République 59000 Lille FRANCE	Pablo Picasso <i>Olga au col de fourrure</i> 1923 Peinture 116 x 80,5
Collection particulière FRANCE	Alfred Courmes <i>Oedipe et le Sphinx (version scout)</i> 1944 Peinture H. 131cm

Prêteurs Europe	Œuvre
Collection particulière ALLEMAGNE	Michel Pistoletto <i>Le Bain turc d'après Ingres</i> 1962 TM. 70 x 100
Collection particulière ITALIE	Giorgio Di Chirico <i>Baigneuse sur la plage</i> 1945 Peinture 110 x 150
Collection particulière ITALIE	Martial Raysse <i>Made in Japan en martialcolor</i> 1964 TM. 116 x 89 x 4 cm
Museo de la Abadia de Montserrat Abadia de Montserrat 08199 Montserrat ESPAGNE	Salvador Dali <i>Portraits d'une jeune fille (Maria Carbona)</i> 1925 Dessin 49 x 32

Prêteurs Amérique	Œuvre
Collection particulière ÉTATS-UNIS	Tamara De Lempicka <i>Portrait d'homme</i> c. 1935 Dessin 47,7 x 33,3
Collection particulière ÉTATS-UNIS	Robert Rauschenberg <i>Revolver II</i> 1967 TM. 138 x 134 x 62

Prêteurs Amérique	Œuvre
Collection particulière CANADA	David Hockney <i>12 Portraits After Ingres in a uniform Style</i> 1999 Dessin 56 x 38 (chaque)
Smart Museum of Art University of Chicago 5550 S. Greenwood Ave. Chicago, IL 60637 ÉTATS-UNIS	Silvia Sleigh <i>Turkish Bath</i> 1973 Peinture 76 x 102 cm
Collection particulière ÉTATS-UNIS	Herb Ritts <i>Male nude, frontal</i> 1984 Ph. 17,7 x 12,8
Collection particulière ÉTATS-UNIS	Kathleen Gilje <i>Violon d'Ingres, Restored. 1999</i> 1999 Peinture 133 x 92
Collection particulière ÉTATS-UNIS	Robert Mapplethorpe <i>Donald Cann</i> 1982 Ph. 55 x 40
Collection particulière ÉTATS-UNIS	Vik Muniz <i>Oedipus and Sphynx, after Jean Auguste Dominique Ingres (Picture of Junk)</i> 2006 Ph. 237 x 180
Musée des beaux-arts du Canada 380, promenade Sussex Ottawa (Ontario) CANADA K1N 9N4	Robert Rauschenberg <i>Centenial Certificate MMA</i> 1969 G. 91 x 61
	Marcel Duchamp <i>Morceaux choisis d'après Ingres I</i> 1968 G. 51 x 33
	Marcel Duchamp <i>Morceaux choisis d'après Ingres II</i> 1968 G. 51 x 33

Prêteurs Asie	Œuvre
Gallery Seomi, M. Park Young Jin 129-1 Gahoe-dong Jongno-gu / Seoul, 110-260 CORÉE	Cindy Sherman <i>Untitled # 204</i> 1989 Ph. 152 x 138

Œuvres provenant du Musée Ingres présentées à Québec

Prêteurs France	Œuvre
Montauban, Musée Ingres (MI 875.2.1)	Ingres <i>Académie d'Homme</i> 1800 Peinture 79 x 56
Montauban, Musée Ingres (MI 875.2.2)	Ingres <i>Académie d'Homme</i> 1801 Peinture 78 x 56
France, Montauban, Musée Ingres (867-240)	Ingres <i>Madame Duvaucaay</i> 1851 ? Dessin 30 x 23
France, Montauban, Musée Ingres (867.2399)	Ingres <i>Auguste (son buste)</i> 1810' Dessin 16 x 13
France, Montauban, Musée Ingres (867.2402)	Ingres <i>Auguste (son buste)</i> 1810' Dessin 25 x 19
France, Montauban, Musée Ingres (867-253)	Ingres <i>Gilibert</i> 1829 Dessin 21 x 16
France, Montauban, Musée Ingres (867-254)	Ingres <i>Pauline Gilbert</i> 1842 Dessin 19 x 14
France, Montauban, Musée Ingres (inv. : 867.1208)	Ingres <i>Calque de la Baigneuse Bonnat</i> 1814 ? Dessin 49,7 x 38,4

Prêteurs France	Œuvre
France, Montauban, Musée Ingres (inv. 867.?????)	Ingres <i>Bain turc (étude) : Quatre femmes</i> 1860' Dessin 23 x 23
France, Montauban, Musée Ingres (inv. 867.?????)	Ingres <i>Bain turc (étude) : Parfumeuse</i> 1860' Dessin 30 x 25
France, Montauban, Musée Ingres (inv. 867.?????)	Ingres <i>Bain turc (étude) : Deux femmes allongées</i> 1860' Dessin 19 x 19
France, Montauban, Musée Ingres (inv. 867.?????)	Ingres <i>Bain turc (étude) : Femme aux trois bras</i> 1860' Dessin 25 x 26
France, Montauban, Musée Ingres (inv. 867.?????)	Ingres <i>Bain turc (étude) : L'Endormie</i> 1860' Dessin 28 x 22
France, Montauban, Musée Ingres (inv. 867.?????)	Ingres <i>Bain turc (étude) : Baigneuse</i> 1860' Dessin 23 x 13
France, Montauban, Musée Ingres (inv. 867.1180)	Ingres <i>Baigneuse Valpinçon</i> 1808 Dessin 38 x 19
France, Montauban, Musée Ingres (inv. MI. 37-2)	Ingres <i>Gilibert</i> 1804-06 Peinture 99 x 81
France, Montauban, Musée Ingres (inv. MI. 867.182)	Ingres <i>Madame Moitessier</i> 1856 c. Peinture 46 x 38
France, Montauban, Musée Ingres (867-277)	INGRES <i>Madeleine Chapelle enceinte</i> 1814 Dessin 22 x 15

Prêteurs France	Œuvre
France, Montauban, Musée Ingres	Le Violon d'Ingres <i>Violon d'Ingres</i> 18-19e TM. 59 x 19
France, Montauban, Musée Ingres	Jules Flandrin <i>Grande Odalisque</i> 1903 Peinture 91 x 160
France, Montauban, Musée Ingres	Charles Marville <i>Le Bain turc en 1859, dans son format réct.</i> 1859 Ph. ?

50995

Gouvernement du Québec

Décret 1136-2008, 10 décembre 2008

CONCERNANT la modification du décret numéro 157-2008 du 27 février 2008 relatif à la soustraction du projet de protection contre l'érosion de la berge de la rivière Yamaska le long des rangs du Grand-Chenal et de la Pointe-du-Nord-Est, sur le territoire de la Municipalité de Yamaska, de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur de la Municipalité de Yamaska

ATTENDU QUE, en application de la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.9), le gouvernement a autorisé, par le décret numéro 157-2008 du 27 février 2008, la Municipalité de Yamaska à réaliser le projet de protection contre l'érosion de la berge de la rivière Yamaska, le long des rangs du Grand-Chenal et de la Pointe-du-Nord-Est;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 122.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement, l'autorité qui a délivré un certificat d'autorisation peut également le modifier ou le révoquer à la demande de son titulaire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Yamaska a soumis, le 2 octobre 2008, une demande de modification du décret numéro 157-2008 du 27 février 2008 afin de prolonger de dix mois la période allouée pour terminer les travaux relatifs au présent projet, soit au plus tard le 1^{er} septembre 2009;

ATTENDU QUE, après analyse, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs conclut que la modification demandée est jugée acceptable sur le plan environnemental;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire droit à la demande;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs:

QUE le dispositif du décret numéro 157-2008 du 27 février 2008 soit modifié comme suit:

1. La condition 1 est modifiée en y ajoutant les documents suivants:

— Lettre de Mme Brigitte Vachon, de la Municipalité de Yamaska, à M. Gilles Brunet, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 2 octobre 2008, concernant la demande de modification du décret numéro 157-2008 du 27 février 2008, 3 pages et 1 pièce jointe;

— Lettre de Mme Brigitte Vachon, de la Municipalité de Yamaska, à M. Gilles Brunet, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 29 octobre 2008, apportant des précisions pour la demande de modification du décret numéro 157-2008 du 27 février 2008, 2 pages et 1 pièce jointe.

2. La condition 2 est remplacée par la suivante: